

Je soussigné(s) Nom(s) Prénom(s).....
responsable(s) légal (aux) de l'enfant autorise(nt) à

pratiquer les activités équestre proposées par LAURENTIDES EQUITATION et déclare(nt) que mon enfant ne présente **pas de contre-indication médicale à la pratique de l'équitation.**

J'autorise les membres de l'association LAURENTIDES EQUITATION et/ou la monitrice en charge des cours, le cas échéant à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Je m'engage à effectuer l'intégralité du paiement y compris en cas d'arrêt de l'activité en cours de forfait quelle que soit la raison.

Le règlement devra impérativement être **effectué avant le 1^{er} cours sous peine que le cavalier soit refusé au cours.**

Je m'engage à apporter une copie de l'assurance d'activité extra scolaire.

J'ai lu, signé(e) et m'engage à respecter le fonctionnement de l'association LAURENTIDES EQUITATION

Je m'engage à n'exercer aucune poursuite envers LAURENTIDES EQUITATION et/ou ses membres ainsi que la monitrice en cas de non-respect du fonctionnement de l'association ci-joint.

Fait en 2 exemplaires (un pour le cavalier l'autre pour l'association)

A....., le (Mention manuscrite lu et approuvé et signature)

Signature :

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Adhésion à l'association

Pour adhérer à l'association il faut : signer le fonctionnement de l'association ainsi que régler le montant de l'adhésion soit 33€. L'adhésion est annuelle du 1^{er} Septembre au 31 Août.

Forfaits équitation :

Pour bénéficier des forfaits, il faut être **adhérent de l'association**.

Le règlement devra impérativement être effectué avant le 1^{er} cours sous peine que le cavalier soit refusé au cours.

Les parents ne doivent pas intervenir lorsque les cavaliers sont à poneys/cheval.

En cas d'absence, le cours peut être **ratrapé s'il a été annulé au moins 24H auparavant**.

Horaires des reprises

Les reprises ont lieu à jour et à heure fixe hors vacances scolaires. L'horaire indiqué sur le planning est celui du début du cours à cheval.

Il est nécessaire **d'arriver environ 15 minutes avant la leçon et partir 15 minutes après** afin de préparer votre cheval, de lui prodiguer les soins nécessaires et de le ramener au pré.

Pour les cours Baby Poney et Poney d'Argent, l'arrivée des enfants se fait à l'heure indiquée sur le planning.

Tout cavalier en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction.

Vacances scolaires

Un planning est établi proposant des stages à thème. Il sera disponible sur internet et sur le panneau d'affichage.

Les passages des examens et galops se font pendant les stages. La durée dépend du Galop à passer.

Les inscriptions aux animations, stages et compétitions sont obligatoires et fermes.

La réservation ne sera effective qu'une fois le règlement effectué.

Force majeure

L'association Laurentides Equitation se réserve le droit de modifier le planning dans des conditions exceptionnelles (très mauvaises conditions météorologiques ne permettant pas d'utiliser les installations, pandémie,...). L'association mettra tout en œuvre pour assurer l'activité (par ex : cours théoriques en remplacement du cours de monte). **Aucun remboursement ne sera possible.**

Dans l'éventualité où le cours serait annulé du fait de l'association (ex : enseignant malade), les cavaliers pourront récupérer dans la reprise de leur choix correspondant à leur niveau, sous réserve de places disponibles, et d'une inscription préalable d'au moins 24 heures.

Comportement du cavalier

Tous les cavaliers et leurs visiteurs sont tenus de faire preuve de **courtoisie et de respect** aussi bien envers les autres personnes, que de respect vis-à-vis des équidés.

Responsabilité pour les personnes:

Dans l'enceinte de l'établissement, en dehors des horaires des séances d'équitation ou de stages, les personnes mineures et majeures ne sont plus sous la responsabilité de l'association LAURENTIDES EQUITATION. Les enfants qui ne participent pas aux activités sont sous la seule responsabilité de leurs parents.

Les parents de cavaliers ainsi que les cavaliers renoncent à tout recours contre LAURENTIDES EQUITATION et son personnel en cas d'accident survenus :

- en dehors de la plage horaire de leur activité
- dans le cas où ils laissent leur enfant seul dans l'établissement.
- dans le cas d'un accident impliquant un enfant qui ne participe pas aux activités

Demi-pension

Dans le cadre des demi-pensions, les séances en dehors des cours se déroulent sous la seule responsabilité des cavaliers ou pour les personnes mineures sous la responsabilité de l'un de ses responsables légaux (ou autres personnes désignés dans le contrat de demi-pension par les responsables légaux).

UTILISATION DES INSTALLATIONS EQUIPEMENTS ET DES CHEVAUX

Tous les membres sont habilités à faire respecter les obligations suivantes auprès des adhérents de l'association et de leurs visiteurs. Tout manquement à ces obligations pourra être sanctionné.

Il est INTERDIT de fumer dans les écuries que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments.

Tenue et équipement du cavalier

La tenue du cavalier doit être correcte et adaptée à la pratique de l'équitation.

Le port d'un **casque (bombe)** ajusté, et conforme à la norme NF EN 1384 ou CE, est **obligatoire** lors de la pratique équestre pour tous les cavaliers, son achat est fortement conseillé.

Le gilet de dos est obligatoire lors de séance sur le CROSS et est recommandé à l'obstacle.

Utilisation des chevaux

Il est interdit de disposer des chevaux et harnachements sans autorisation de l'enseignant.

L'utilisation des chevaux de « club » en dehors des activités proposées par l'association (reprises, stages, randonnées, ...), ainsi que l'utilisation du matériel et harnachement (filet, selle, protections, etc...) est soumise à autorisation expresse de la direction.

Utilisation des matériels et équipements

Le harnachement des chevaux et poneys (selle, tapis, filet, enrênements et protections éventuels..) est gracieusement mis à disposition par l'association. Il est demandé aux cavaliers d'en prendre le plus grand soin, **de veiller à sa propreté et à son bon état, et de ranger le matériel nettoyé par leurs soins**, à l'emplacement requis après chaque utilisation.

En cas de constat d'usure ou de détérioration, le cavalier est prié d'informer le moniteur afin qu'il prenne les mesures nécessaires.

Propreté et maintien des installations

A l'occasion de tout soin apporté à l'équidé dont il a la charge, chaque cavalier doit systématiquement **ramasser le crottin et tous déchets de curage, boue, poils et crins...**

Le matériel prévu à cet effet (poubelles, pelles, balai,..) est à la disposition de tous dans les écuries, le manège, la carrière...

Chaque membre de l'association Laurentides Equitation veillera également à la propreté et au maintien des locaux communs tels que selleries, club-house, etc...

Fait en 2 exemplaires (un pour le cavalier l'autre pour l'association)

Le.....20..... à

Signature